



REGLEMENT INTERIEUR FORMATIONS INFLUDANCE

Toute personne suivant des cours à l'Ecole de Danse Influidance devra respecter ce règlement.

TENUES DE DANSE

Fille :

- Classique : Justaucorps collant noir ou Chair, demi pointe, pointe, chignon
- Jazz : Justaucorps collant noir sans pied, pied nus, queue de cheval, tresse, chignon
- Contemporain : Justaucorps collant noir sans pied, pied nus, queue de cheval, tresse, chignon
- Danse Urbaine : haut débardeur ou tee shirt, jogging ou legging, cheveux attaché, basket propre

Garçon :

- Classique-Jazz-Contemporain : short ou pantalon de jazz, Tee shirt ou débardeur
- Danse urbaine : short ou jogging, débardeur ou tee shirt

L'hiver un bas en laine ou polaire ainsi qu'un cache cœur ou sweat est autorisé au début du cours.

PONCTUALITE ET ABSENCES

L'élève devra arriver au minimum ¼ d'heure avant le cours afin de se mettre en tenue et s'échauffer.

RETARD

L'élève se présentant en cours en retard devra justifier celui-ci.

3 retards entraineront un avertissement.

ABSENCES

Toute absence doit être justifié par un certificat médical.

3 absences injustifiées entraineront un avertissement.

2 avertissements entraineront une exclusion d'une semaine.

2 exclusions entraineront l'exclusion définitive de l'élève sans aucun remboursement.

Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à pratique de la danse, devra être signalée au professeur et à la direction dans les 48 heures.

Si l'élève vient à se blesser celui-ci a l'obligation d'assister au cours en tant que spectateur

CONDUITE A TENIR AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

- LES TELEPHONES PORTABLES SONT INTERDITS DANS LA SALLE DE DANSE

- La Nourriture est interdite dans les salles de danse :

Pour vos repas et pose, une salle de classe et de repos avec micro onde est à votre disposition, nous vous prions de laisser ce lieu propre.

- L'élève est prié d'avoir un langage correct au sein de l'établissement

- L'élève est prié de ne pas rester à la banque d'accueil de l'école. Une salle de repos et de classe est à votre disposition ainsi que les fauteuils dans l'accueil de l'école.

- Tout élève dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations et sera exclu définitivement.

- Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, il est demandé aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

- Les élèves devront utiliser les vestiaires pour se changer. L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

- L'élève est prié de ranger ses affaires personnelles dans son sac et de pendre ses vêtements ou les ranger dans son sac.

- En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, l'Ecole Infludance ne pourra être tenue responsable.

- Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée. Les parents, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès du professeur.

- Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant ainsi que toute agressivité verbale ou physique envers les permanents de l'Ecole Infludance, des professeurs ou d'un autre élève pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'école sans aucun remboursement.

- **Tout enregistrement magnétique, vidéo ou cinéma est interdit sauf autorisation du professeur.**

- L'utilisation du matériel vidéo et sono est exclusivement réservé au professeur

UTILISATION DES STUDIOS

L'utilisation des studios par les élèves à des fins de répétitions est soumis à l'accord préalable de la Direction. L'accord sera décidé en fonction du planning, des locations de salle et des horaires d'ouverture de l'école. L'élève devra demander au minimum 48H avant l'horaire qu'il souhaite.

STAGES DE DANSE

Au cours de l'année l'Ecole organise des stages de Danse et Ateliers Chorégraphiques avec des Professeurs et Chorégraphes de renoms.

Pour la progression de l'élève ces stages sont obligatoires.

Ceux-ci ne sont pas inclus dans le prix de la Formation.

TARIFS

Horaires Aménagés

900€ +100€ de Frais d'Inscription

Accès au cours du planning Horaires Aménagés. Si l'élève souhaite prendre des cours supplémentaires ou participer à des concours la ou les cotisations seront à régler en supplément.

Formation Danseur Interprète et Formation Danse Urbaine

1990€+100€ de Frais d'inscription

Planning personnalisé en fonction de l'objectif de l'élève. Accès aux cours de l'après midi et cours du soir sauf cours EAT et concours.

Formation EAT

2190€+100€ de Frais d'Inscription

Accès aux cours de l'après-midi, à tous les cours du soir ainsi que les cours EAT sauf concours.

Pour valider la place de l'élève au sein de notre Formation les frais d'inscriptions devront être acquittés lors de la remise du dossier au plus tard le 10 Juin.

Modalités de paiement

Tous ces tarifs tiennent compte des vacances scolaires.

Toute année commencée est due en intégralité. Les absences ne peuvent être ni déduites, ni remboursées. Pour les paiements en plusieurs fois Influidance procédera à l'encaissement des chèques comme prévu lors de l'inscription même si l'élève ne se présente pas au cours.

SUIVI MEDICAL DE L'ELEVE

Un partenariat a été mis en place entre la clinique de Posturologie et notre établissement afin d'avoir un suivi adéquat quant à la pratique intensive de la Danse ainsi que la prévention et la prise en charge des blessures du Danseur.

Avant Septembre l'élève devra prendre deux rdv auprès de la clinique :

- Un rendez vous avec le docteur Miquel Jean (médecin du sport) qui procédera à un examen médical et délivrera le certificat de non contre indication à la pratique de la Danse indispensable à l'entrée en Formation. Consultation à 60€ (23€ pris en charge par la sécurité sociale et 37€ pris en charge par la mutuelle)

- Un rendez vous avec la nutritionniste Hélène de France (bilan diététique individuel) consultation négocié pour les élèves de Formation à 40€ à la place de 50€.

Prise de Rendez vous à faire rapidement (délais d'attente)

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- **Un certificat médical OBLIGATOIRE datant de moins de 3 mois** à l'inscription attestant que l'élève est apte à la pratique de la Danse.

- 1 enveloppe timbrée au Nom et Adresse de l'élève

- La fiche d'inscription remplie datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou par son représentant légal (s'il est mineur)

- Un exemplaire du règlement intérieur signé par l'élève ou son représentant légal

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève (ex : assurance extrascolaire, contrat MAIF-praxis, etc...)

- Le versement du montant de la Formation

- Le versement des frais d'inscriptions annuel d'un montant de 100€

- Le versement de la location costume pour le gala 20€ pour les chorégraphies de la Formation. Si l'élève suit en supplément les cours du soir il devra s'acquitter de la somme de 40€ par chorégraphie supplémentaire.

Droit à l'image

L'Ecole Infludance se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit sauf avis négatif préalable des parents.

Par ailleurs, L'Ecole Infludance souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Infludance n'autorise pas les élèves et parents à mettre en ligne sur les réseaux sociaux ou YouTube, vidéo ou tout autre site de diffusion vidéo leurs chorégraphies sauf autorisation préalable de la direction.

Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

A Perpignan, le
Signature